

ARRETÉ :

AR_2019_032

Interdiction de stationner Place des Tourniaires.

Le Maire :

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il y a a lieu de régler le stationnement sur la Place des Tourniaires pour des travaux de goudronnage,
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur la Place des Tourniaires du 15 juillet au 19 juillet 2019.

Article 2 : Le pétitionnaire demandeur de l'arrêté aura en charge la signalisation nécessaire.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TURRIERS.

Fait à Venterol
le 12 juillet 2019

Le Maire
José SARLIN

